



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 26 juin 2026 DELIBERATION

Rapporteure : Anne BARBET

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DE TRUCHIS

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,
M. Nicolas MALEIG, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
M. Raymond VILLALBA, Mme Marie SAYERSE, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Philippe GARROTÉ, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, M. Michel ADAM, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUX, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Jean-Michel IDOPE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à Mme Carole LADEUX
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Michel ADAM

Était absente :

- Mme Anne SAOUTER

22 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE ET LE COLLÈGE DES CORDELIERS POUR LE FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2026

Le collège des Cordeliers s'engage à accorder une servitude de passage sur le domaine privé (quai de livraison, abords de la promenade Bellevue, le jardin médiéval, la cuisine, la cours du logement de fonction et la cours de récréation), à la Commune d'Oloron Sainte-Marie pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet 2026.

L'engagement de la commune se définit comme suit :

- Respecter toutes les règles de sécurité, avant la préparation du feu d'artifice et pendant le tir du feu d'artifice ;
- Restituer les lieux dans l'état initial dans lesquels ils se trouvaient avant le tir du feu d'artifice.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention ci-annexée avec le Collège des Cordeliers pour le feu d'artifice du 14 juillet 2026.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 26 juin 2026.

Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 30/06/2026



Marie-Lyse BISTUÉ

